



**Présentation de la Maison des Femmes – Nancy**



# La Maison des Femmes – Nancy

- Présentation générale
- Fonctionnement de la structure
- Les professionnels dans la MDF
- S'inscrire dans un réseau d'acteurs engagés
- Travail partenarial
- Des photos du bâtiment
- Echange



# Présentation générale

**Une association** créée le 25 novembre 2024 – ouverture le 3 novembre 2025 – inauguration le 25 novembre 2025 :

Dans sa gouvernance, des représentants des cofondateurs :

- Association ARELIA
- Association CIDFF de Nancy
- Association France Victimes 54
- Ville de Nancy
- Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

**Un périmètre départemental** : Centre de Ressources : information / actions communes.

**Une structure** située au 54, rue Charles III à Nancy, composée de 2 espaces distincts consacrés à :

- l'accueil et l'accompagnement de femmes victimes de violences et leurs enfants, avec possibilité de mise à l'abri d'urgence temporaire.
- La sensibilisation du grand public aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les violences faites aux femmes, contre les discriminations liée au genre.



# Fonctionnement de la structure

## Espace de sensibilisation – 54, rue Charles III

**Public cible: grand public – professionnels**

Un espace ouvert à tous: public et professionnels partenaires

Des horaires d'ouverture progressifs :

Au démarrage 1 demi-journée de permanence les mercredis de 14h/17h

+ des actions des partenaires

Progressivement, des horaires élargis suite à l'arrivée de l'animatrice + par l'activité + l'intégration de services civiques et de bénévoles

Une charte d'occupation et de valeurs partagées

Une programmation dans et hors les murs

L'accueil des partenaires dans leurs actions

Un espace de facilitation de la vie associative pour les droits des femmes:  
coworking – domiciliation administrative – accueil de réunion – stockage de matériel



# Fonctionnement de la structure

## Accueil de Jour – rue des Fabriques

**Public cible: femmes victimes de violences et leurs enfants**

Un espace protégé

Une ouverture du lundi au samedi de 9h à 17h, le jeudi jusque 19h: accueil spontané ou sur RDV

Accueil – écoute – accompagnement et orientation tout au long du parcours

Un accès possible 24h/24 et 7j/7 pour une mise à l'abri en cas de danger immédiat,  
avec une orientation sur analyse des professionnels de l'Accueil de Jour basée sur des parcours d'entrée définis  
(places disponibles dans les autres dispositifs - jour/nuit – contenu de la situation...)

Un appui à l'analyse et à l'orientation des situations pour les partenaires du 54

Une prise en compte de la sécurité renforcée : Matérielle / Consignes / Nuit

Un règlement intérieur

Un suivi statistique des situations.



# Les professionnels dans la MDF

**3 Coordinateur-riche-s de parcours** pour accueillir, accompagner et mettre à l'abri si besoin les femmes victimes de violences et leurs enfants :

- 1,5 ETP financés par l'Etat et une participation du Conseil Départemental
- 1,5 ETP financés par la Maison des Femmes

**1 Développeuse** pour animer **l'espace de sensibilisation** et accueillir les partenaires et le public :

- 1 ETP mis à disposition par le CD54

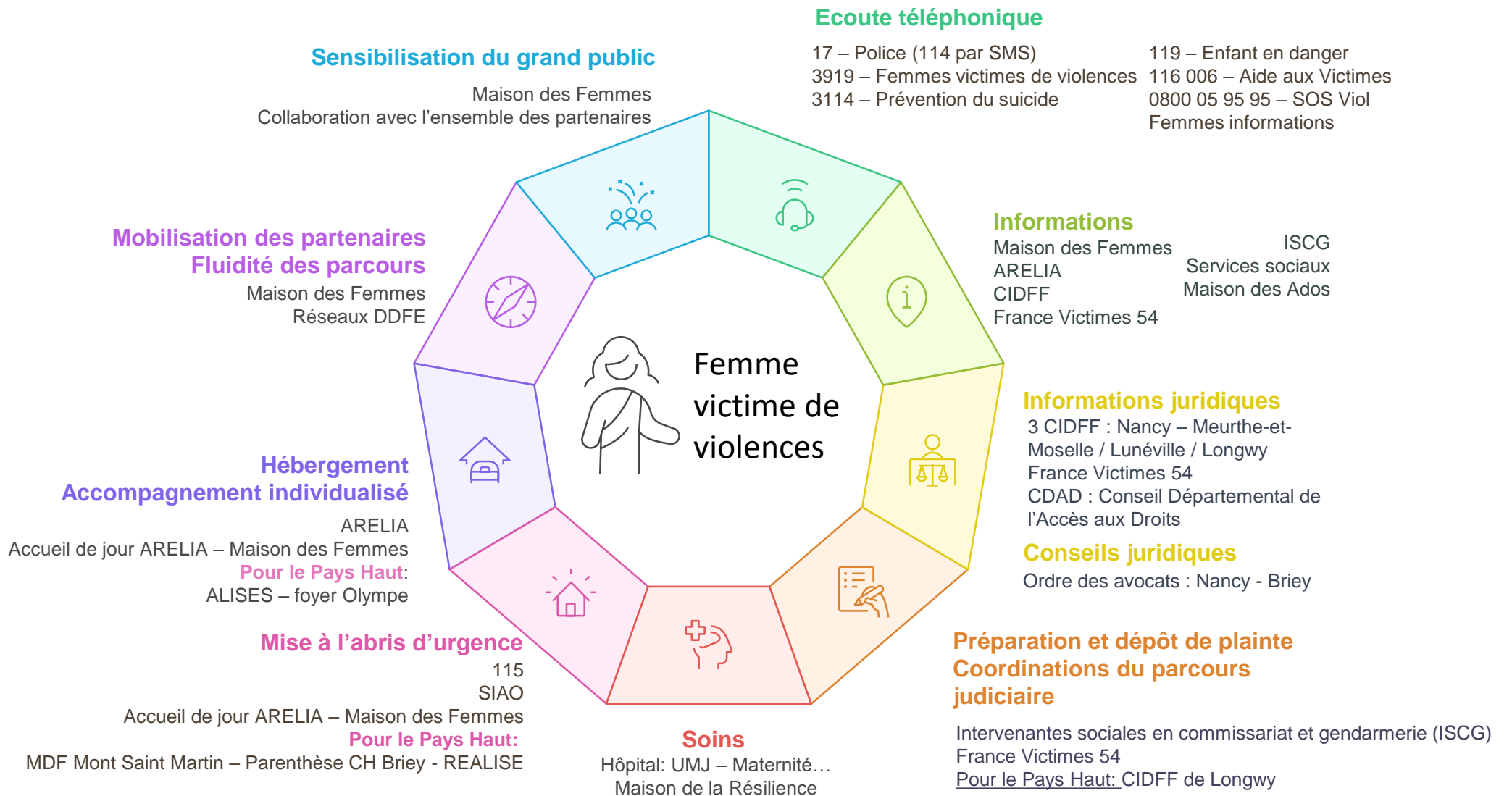
**1 Directrice** pour encadrer le fonctionnement global et développer les partenariats:

- 1 ETP mis à disposition par la Ville de Nancy

Un roulement **d'agents de sécurité** pour assurer la sécurité du lieu et des personnes la nuit et le dimanche

**Des permanences** : juristes CIDFF – juristes France Victimes 54 – Barreau des avocats - professionnel de santé – psychologue – autres à définir

**Des présences au besoin** : ISCG – CPAM – CAF – professionnels des MDS et des CCAS - autres à définir





# Travail partenarial

Information – Ressources mutuelles – Orientations co-réfléchies et accompagnées - Investissement de l'espace de sensibilisation et définition des thématiques prioritaires – Coformation - Autres ?



# Avancement travail partenarial

CHRU - Maison de la Résilience – Maison des Femmes – association cofondatrices : collaborations de proximité dans le cadre du Label « Maison des Femmes – Santé »

Forces de l'ordre: Préfiguration d'une convention : travail avec les ISCG (Police et Gendarmerie) et le Chef d'Escadron Pascal RODOZ et le Commissaire Divisionnaire Denis KOTNIK.

Barreau des avocats: Convention de partenariat : permanences de conseil juridique personnalisé dans et hors procédure par des avocats formés – participation à des actions de sensibilisation.

Des contacts avec plusieurs professionnels de santé: sages-femmes – psychiatre / psychologues – gynécologues – sophrologues; intéressés pour s'investir dans les parcours de reconstruction.

Engagements de collaborations de proximité avec la CAF et la CPAM pour faciliter la (re)mise en place des droits et faciliter l'accès au logement.

Installation des collaborations avec les CCAS et services des MDS au **périmètre départemental** : centre de ressources – accompagnement commun – investissement de l'espace de sensibilisation

- Se faire connaître par les réseaux partenariaux existants: Réseaux DDFE / RTAD CD54-CAF54-Etat



# Des photos du bâtiment – les extérieurs





# Des photos du bâtiment l'espace de sensibilisation





# Des photos du bâtiment l'accueil de jour





**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**  
**Place à l'échange**